

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Compte rendu
du 26 novembre 2012**

PARTICIPANTS

Présents

Membre de droit

Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres titulaires

Jean-Charles BERNARD, Christine BERTRAND, Yannick BOHN, Jean BOONEN, Marie de METZ NOBLAT, Philippe DUPONT, Raymond FRENOT, Arnaud HABRANT, Fabien HAMON, Jacques HENRION, Véronique MADINI, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Sylvie PETIOT, Gilles SCHAFF, Jean-Marie VILADECAS

Membres associés

Philippe DURST, Christian FAIVRE, Jean-Pierre FERRANTE, Claude GILLARD, Denis HEFTRE, Colette HEISSER, Jean-Pierre LEHMANN, Claude PERETTE, Catherine STRASSER, Joël VIGNERON,

Personnes qualifiées

Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle ; Stéphane TOURTE, Directeur départemental de la Banque de France

Permanents

Marie-Pascale DESGRANGES, Chargée de Mission ; Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet du Président ; Philippe FRANÇOIS-STEININGER, Directeur Opérations Stratégiques ; Lina GILSON, Directeur Formation et Emploi ; Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général ; Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général ; Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier ; Jean-François ROCHE, Secrétaire Général, Adjoint du Directeur Général ; Gilles ROUX, Directeur Services aux Territoires et aux Réseaux ; Olivier SIMON, Directeur Services aux Entreprises et aux Infrastructures ; Eric TAVERNE, Directeur Communication

Excusés

Membres titulaires

Waël ALI SOUFIAN, Vincent BARBARAS, Olivier BERTRAND, Pascal CARRERAS, Fabrice CHARTREUX, Jacques CHEVALIER, Marie-Josée DAVANZO, Nicole GIRARD, Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Constant MARANDEL, Laurence REBECK,

Membres associés

Frantz EHRLACHER, Marie-Hélène NAILLON, Jacques WERMUTH

Personnes qualifiées

Jean-Marie BELLOCCHIO, Président du BTP 54 ; Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS Lorraine ; Yves LESAGE, Président du Tribunal de Commerce de Nancy ; Gérard RENOARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ; Christian TOULET, Directeur Régional INSEE Lorraine

Invités

Paul ARKER, Président de la CCIRL Lorraine ; Jean-René DUBOIS, Directeur Général de la CCIRL

Absents**Membres titulaires**

Gilles FLOQUART

Membres associés

Jacques BACHMANN, Jean-Marie BRANCALEONI, Alain MARCOTULLIO

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Jean-François BENEVISE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ; André BONAL, Président du MEDEF et de l'UIMM de Meurthe-et-Moselle ; Roland ESCH Président du TGI de Nancy ; Gérard HOLZAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy ; Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle ; Philippe SOLD, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54

SOMMAIRE

Allocution de François PELISSIER, Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle	5
1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012	7
2- Examen du Budget Primitif 2013	7
3- Cession d'une partie de l'immeuble du 53 rue Stanislas à Nancy	9
4- Lancement d'une consultation relative à un emprunt pour le financement de la rénovation du siège de la CCIT de Meurthe-et-Moselle	10
5- Modification des statuts de la Société Civile de Participation CCIT 54 à la demande du SGAR par un courrier du 31/08/2012	11
6- Création de la SASU SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle)	13
6-1 Projet de délibération	14
6-2 Composition du conseil de gestion	15
7- Demande de financements publics	15
7-1 Demande de financements de la CCI auprès du Conseil Régional de Lorraine, de la DIRECCTE et du FEDER concernant le programme d'actions du Pôle YES de juillet 2012 à décembre 2013	15
8- Désignation d'un Président d'Honneur	18
9- Attribution du marché AO 09-12 Location et maintenance de systèmes d'impression	19
10- Question diverse	19
10-1 Création de l'association E2C de Lorraine : projet de statuts et désignation des représentants de la CCI de Meurthe-et-Moselle	19
10-1-1 Statuts	20
10-1-2 Désignation des représentants de la CCI de Meurthe-et-Moselle	20
Intervention de Raphaël BARTOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle	20

Annexes

Annexe 1 : Synthèse du Budget Primitif 2013 de la CCI

Annexe 2 : Plaquette de présentation du Budget Primitif 2013 de la CCI

Annexe 3 : Statuts de la SCP CCIT 54 (modifications)

Annexe 4 : Projet de convention relatif à l'occupation d'un emplacement dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France pour l'exploitation d'un chantier de transport combiné et/ou conventionnel par site de Nancy Champigneulles

Annexe 5 : Projet de statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SE3M

Annexe 6 : Projet de statuts de l'association de gestion de l'Ecole de la 2ème Chance de Lorraine

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 26 novembre 2012, à 18h, dans ses locaux à Nancy.

Allocution du Président François PELISSIER

Le Président François PELISSIER fait part à l'Assemblée des personnes présentes et excusées. Il remercie Monsieur le Préfet pour sa participation à cette réunion et salue la présence de Stéphane TOURTE, Directeur départemental de la Banque de France et de Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle.

«Avant de commencer la séance je souhaite mettre deux personnes à l'honneur.

La première est notre Vice-Présidente Sylvie PETIOT, qui a reçu pour Lagarde et Meregnani le prix Moniteur de la Construction dans la catégorie second œuvre. Je rends hommage à travers Sylvie à Serge, son mari, puisque que tous deux ont perpétué l'entreprise avec le développement que l'on connaît et la transmission à de jeunes entrepreneurs qui vont poursuivre la tradition. C'est suffisamment rare pour être souligné. (Applaudissements).

Cet honneur fait suite à celui de Jacques BACHMANN, Président de Noremat, qui a reçu le Prix de l'Entrepreneur de l'année 2012 (pour la région Est) organisé par Ernst & Young et l'Express. Ce sont deux belles distinctions.

La deuxième personne que je souhaite mettre à l'honneur est Christine BERTRAND, qui a été élue ce matin Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle par 19 voix contre 8. Je veux souligner ce joli score. Nous avons deux grands candidats. Je veux souligner également la qualité des dialogues, de la campagne, qui est restée sobre, respectueuse. Dans le contexte national actuel, on aura fait mieux que nos aînés !

Comme le veut notre règlement, Chistine va se retirer de l'équipe chambre pendant cette mandature. Nous pourrons mettre en place l'OREE (Organisation du Rayonnement Économique des Entreprises de Meurthe-et-Moselle) pour que le MEDEF, la CGPME et la CCI travaillent à l'unisson pour le soutien des entreprises. Bravo à Christine. (Applaudissements). Je lui donne la parole.

Christine BERTRAND : «Comme vient de le dire le Président, ce soir est ma dernière Assemblée Générale avec vous. Je vous quitte avec tristesse mais sans regret car, comme il l'a souligné, le règlement est très strict. J'ai pris énormément de plaisir à travailler avec les élus et le personnel de la chambre. Je me tourne vers Lina GILSON avec laquelle, nous avons fait de belles choses. Dans quelques jours, je prendrai contact avec notre Président François PELISSIER pour lui remettre ma démission et jeter les premières bases d'une collaboration ambitieuse, exigeante et pérenne entre le MEDEF et la Chambre. Merci».

Le Président François PELISSIER précise que de ce fait, Jacques HENRION, qui est le suppléant de Christine BERTRAND, est propulsé à la Chambre régionale. Il demande, si dans les propos liminaires, il n'a pas oublié quelqu'un et invite les membres à intervenir si tel était le cas.

Il fait part ensuite de son souhait de donner des éclairages sur plusieurs points.

«Le premier point concerne le Business plan, le budget 2013. Je veux souligner la qualité du travail, depuis le début de la mandature, des équipes, des vice-présidents et de tous les élus car on va afficher un budget total de 27,5 millions d'euros et dans le même temps, on accroît notre chiffre d'affaires de 2 millions. Notre contribution fiscale est passée de 8,5 millions d'euros à 6,8 millions d'euros. On a baissé de 2 millions avec en parallèle un certain nombre de missions totalement nouvelles, qui seront présentées dans le business plan. Le programme Conquête pèse 1,4% de l'ensemble du budget. Bravo aux équipes pour le travail effectué qui représente un gain de productivité remarquable de 20%.

Concernant le pacte de compétitivité, j'ai eu la chance et le plaisir de déjeuner avec le Premier Ministre et une douzaine de chefs d'entreprises venus de toute la France. Nous nous sommes entretenus pendant 2 heures sur ce sujet. J'ai été très sensible au fait qu'il soit très attentif au contact direct avec les personnes de terrain. Nous nous reverrons tous les 2 ou 3 mois pour lui faire remonter nos informations. Au cours de la conférence de presse, que j'ai tenue avant l'Assemblée Générale, j'ai insisté notamment sur la nécessité de sauver le soldat PME et de réduire les charges.

Dans cet effort de compétitivité, un enjeu très important pour nous est la régionalisation. Nous avons eu des passe d'armes significatives. Lors de la dernière Assemblée Générale de la CCIRL, un collectif de 21 membres sur 40 a souhaité porter une délibération. Le règlement intérieur de la CCIRL stipule que si 1/3 des élus souhaite porter une délibération devant le président, ce dernier est obligé de la passer et de la mettre au vote. Dans ce cas précis, il ne s'agissait pas d'1/3 des élus mais de 51%. Le Président n'a pas souhaité la passer et c'est un problème de fond. Un courrier part ce soir avec la signature des 5 membres du Bureau pour lui demander sous 48h de bien vouloir convoquer une Assemblée Générale de la CCIRL. Cette délibération concerne notre organisation. Nous avons voté, il y a un an, un principe de subsidiarité. A partir du 1er janvier 2013, l'ensemble du personnel est transféré à la CCIRL. Nous avons souhaité qu'il y ait une délégation signée par le Président aux présidents des CCI territoriales indiquant que ceux-ci aient autorité pour sanctionner, augmenter, encourager,... leurs collaborateurs. Nous devons faire respecter ce principe et avancer sur ce point.

Les schémas sectoriels avancent bien.

Vous avez vu dans la presse que beaucoup d'entreprises se sont plaintes de l'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises. J'ai écrit à tous les Maires et Présidents de Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération pour les interpellier sur la modération des prélèvements et la révision des taux de la CFE. En ce qui concerne le budget de la chambre, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui vont nous être versés.

On a résolument pris le parti de mener un certain nombre de missions et de créer des filiales, des SASU (Grand Nancy Aéroport, port de Frouard), une association des E2C Lorraine, un groupement d'employeurs. Aujourd'hui, l'organisation de la CCI est en train de s'étoffer et on a mis à chaque fois dans un outil approprié, une fonction, des hommes et une ambition.

Sur le registre des travaux, nous avons plusieurs bonnes nouvelles. Le budget de 4,5 millions d'euros ne sera pas dépensé. Tout ira mieux encore avec la cession du bâtiment de l'ICN à l'université, la cession du bâtiment Stanislas, les réserves mises de côté par nos prédécesseurs et le recours à l'emprunt.

On déménage le 10 décembre dans les locaux ALSTOM, rue Oberlin. Les travaux démarrent en janvier et nous reviendrons dans nos locaux 10 mois plus tard.

Avec un esprit toujours aussi combatif, les résultats commencent à s'engranger. Quand on est unis, on gagne.

Pensez à faire remonter à Eric TAVERNE et à Natalia FONTENEAU les bonnes nouvelles économiques. Celles-ci sont publiées tous les jours dans l'Est Républicain».

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012

Tous les membres titulaires ont été destinataires par l'extranet du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012.

Le Président François PELISSIER demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur ce compte rendu. Dans la négative, il soumet ce projet à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012.

2- Examen du Budget Primitif 2013

Le Président François PELISSIER donne la parole à Alex MULLER, Président de la Commission des Finances pour la présentation du Budget Primitif 2013.

Préalablement, Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, indique que Jean BOONEN, Vice-Président, vient de l'informer qu'on avait oublié d'honorer l'un de nos membres et il lui donne la parole.

Jean BOONEN, Vice-Président, fait remarquer au Président François PELISSIER « *qu'il a oublié dans son propos liminaire un événement important qui a marqué les acteurs économiques de notre région : l'inauguration de l'usine Techniwood à Rumilly, à laquelle il a assisté. La création d'une usine est un événement important dont on ne parle pas assez souvent. Ce projet me plaît beaucoup parce qu'il y a une vraie rupture technologique. La conception du panneau, mis au point par François et ses équipes, est complètement révolutionnaire par rapport à ce qui se fait aujourd'hui : c'est un maillage de structure bois rempli de laine de verre permettant une utilisation complète du panneau avec des rendements énergétiques et constructifs bien plus performants. C'est assez extraordinaire aujourd'hui d'avoir réalisé ce challenge, qui mérite un coup de chapeau* ». (Applaudissements).

Alex MULLER, reprend la parole pour présenter le Budget Primitif 2013. Il commente à l'aide de slides (***Annexe 1***) la synthèse du Budget Primitif 2013 de la CCI (***Annexe 2*** : ***Plaquette de présentation du Budget Primitif 2013 de la CCI***).

Le Président François PELISSIER fait remarquer la progression en terme d'activité. Il rappelle que le catalogue des offres et services de la CCI est finalisé. *«Plus de 170 services ont été designés, résumés. Ce catalogue sera édité début 2013 et adressé à l'ensemble de nos 25 000 adhérents. Un travail colossal a été effectué. Pour chacun des services correspond une fiche de synthèse (service, mise en place, interlocuteur, coût). Nous nous sommes pour cela inspirés d'un certain nombre de CCI qui étaient en avance sur nous. Nous avons fait un énorme travail de refondation de notre offre globale. Cela viendra en complément des offres que nous avons déjà sur la formation et des offres CCI emploi que nous allons développer à partir du mois de décembre».*

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances précise : *«comme le disait le Président François PELISSIER dans son intervention, avec des moyens en diminution, nous réussissons quand même à générer davantage de recettes. Nous maintenons le résultat comptable bénéficiaire. Les équipes sont au travail. Ce budget a été préparé par les services, qui m'ont associé au fur et à mesure de leurs travaux. Il a été soumis à l'avis de la commission des Finances et à l'avis du Bureau ».* Avant de passer au vote, il demande si des personnes souhaitent intervenir.

Le Président François PELISSIER souligne le montant du budget de la SASU Grand Nancy Aéroполе de 1 088 K€ et indique les projets en cours.

Arnaud HABRANT, Trésorier, fait remarquer qu'au poste produits exceptionnels est prévue la cession partielle des locaux et demande ce qui se passera si la vente n'intervenait pas en totalité en 2013.

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, répond que si les locaux n'étaient pas vendus, il y aurait moins en produits exceptionnels.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a d'autres remarques. Dans la négative, il conclut qu'on aimerait avoir, dans nos entreprises, des chiffres comme ceux qui viennent d'être présentés.

Alex MULLER donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

Avis de la Commission des Finances

Le Président et les membres de la commission des finances se sont réunis le lundi 29 octobre 2012 pour examiner le Budget primitif 2013. Ils ont donné un avis favorable à l'unanimité à ce budget. En tant que Président de la Commission des Finances et au nom des membres de cette commission, j'ai proposé que le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle donne un avis favorable au Budget Primitif 2013.

Le Bureau, qui s'est réuni le lundi 29 octobre 2012, a donné un avis favorable à l'unanimité. Je propose que l'Assemblée Générale approuve le budget Primitif 2013.

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le Budget Primitif 2013 tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Budget Primitif 2013 de la CCI est adopté à l'unanimité.

3- Cession d'une partie de l'immeuble du 53 rue Stanislas à Nancy

Le Président François PELISSIER explique que le domaine public étant inaliénable, il convient de procéder aux opérations suivantes avant de pouvoir céder la partie de l'immeuble du 53 rue Stanislas à Nancy :

- *désaffecter le bien de son usage public* : il s'agit de constater que l'immeuble ne sera plus occupé par une activité de la personne publique et ainsi de décider de le désaffecter ;
- *déclasser le bien* : une fois le bien désaffecté, son propriétaire décide de l'exclure de son domaine public et de le faire entrer dans son domaine privé. Ce dernier est géré comme les propriétés personnelles d'une personne privée : il devient aliénable.

Pour la CCI, ces deux décisions, qui peuvent être concomitantes, doivent être prises par l'Assemblée Générale. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président à faire procéder à un état descriptif de division en volumes, par un géomètre-expert, du bâtiment Stanislas et de la première partie du bâtiment B (aile donnant sur la cour). Par ailleurs, elle doit autoriser la libération, par les services, des locaux objets de l'état descriptif de division en volumes.

Lorsque ces décisions auront été prises, il sera proposé à l'Assemblée Générale du mois de mars 2013 :

- la désaffectation à effet immédiat des locaux sis 53, rue Stanislas objets de la division en volumes susvisée,
- le déclassement de ces locaux du domaine public de la Chambre et leur incorporation dans son domaine privé,

La Commission des Finances devra donner son avis sur la désaffectation et le déclassement des locaux avant l'Assemblée Générale de mars 2013.

Le Bureau du 29 octobre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité

- pour autoriser le Président de la CCI à faire procéder à un état descriptif de division en volumes, par un géomètre-expert, du bâtiment Stanislas et de la première partie du bâtiment B (aile donnant sur la cour),
- et pour autoriser la libération, par les services, des locaux objets de l'état descriptif de division en volumes.

Le Président François PELISSIER met au voix cette proposition.

L'Assemblée Générale autorise à l'unanimité:

- ***le Président de la CCI à faire procéder à un état descriptif de division en volumes, par un géomètre-expert, du bâtiment Stanislas et de la première partie du bâtiment B (aile donnant sur la cour),***
- ***et la libération, par les services, des locaux objets de l'état descriptif de division en volumes.***

4-Lancement d'une consultation relative à un emprunt pour le financement de la rénovation du siège de la CCIT de Meurthe-et-Moselle

Le Président François PELISSIER présente ce point. L'objet de la consultation est la souscription d'un emprunt de 2 000 000 €. Sa durée de remboursement est de 20 ans.

Le budget prévisionnel des travaux de rénovation du siège de la CCIT de Meurthe-et-Moselle fait état d'un montant de 4,5 millions d'euros. Pour financer ces travaux, la CCI va :

- procéder à la vente des locaux, tels que définis par la division en volumes des locaux du siège, 53 rue Stanislas. France Domaines a estimé la valeur de ces locaux à 1,1 million d'euros,
- bâtir, avec notre Architecte en Chef des Monuments Historiques, un dossier de demande de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Régional de Lorraine afin d'obtenir une aide estimée à 300 K€,
- affecter l'enveloppe de 1,1M€ réservée par la CCI au fil des années pour cette rénovation.

Dans ce contexte, la CCIT de Meurthe-et-Moselle devra avoir recours à l'emprunt pour financer les 2 millions d'euros restants.

L'article R 712-27 du Code de commerce stipule que le recours à l'emprunt doit être approuvé par l'autorité de tutelle.

Le Président François PELISSIER soumet au vote de l'Assemblée Générale le projet de délibération pour le lancement d'une consultation relative à un emprunt pour le financement de la rénovation du siège de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Bureau du 29 octobre 2012 :

Vu

- le Code de commerce,
- l'avis de la Commission des Finances en date du 29 octobre 2012,
- l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2012,

*Sur le rapport du Président,
Considérant :*

- la nécessité pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle de se mettre en conformité avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite Loi Handicap, avant le 1er janvier 2015,
- le fait que la CCIT de Meurthe-et-Moselle est un Etablissement Recevant du Public,
- le budget prévisionnel des travaux de mise en conformité, de rénovation du patrimoine et de création d'une plateforme de services aux entreprises faisant état d'un montant de 4,5 millions d'euros,
- le plan de financement comprenant le produit de la vente de locaux, un apport en fonds propres et un emprunt,

l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 novembre 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

*après avoir constaté que le quorum était atteint,
décide*

- de recourir à l'emprunt pour un montant de deux millions d'euros à rembourser sur 20 ans,
- d'autoriser le Président à solliciter l'accord de l'autorité de tutelle,
- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Régional de Lorraine afin d'obtenir son concours financier à la réhabilitation des parties inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et classées.
- d'autoriser le Président à solliciter la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Lorraine afin d'obtenir son concours financier à la réhabilitation des parties inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et classées.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération.

5-Modification des statuts de la Société Civile de Participation CCIT 54 à la demande du SGAR par un courrier du 31/08/2012

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente ce point.

Après avis favorable du Bureau du 5 mars 2012, l'Assemblée Générale du 26 mars 2012 a approuvé la création d'une société civile de participation et sa dotation en capital et/ou en compte courant pour un montant de 200 000 euros.

Après avis favorable du Bureau, l'Assemblée Générale du 25 juin 2012, a décidé de constituer la «Société Civile de Participation CCIT 54», a approuvé le choix de sa dénomination sociale et ses statuts, a autorisé la CCIT de Meurthe-et-Moselle à s'associer avec la SASU Grand Nancy Aéroport et à apporter respectivement 199 900 euros et 100 euros soit un total d'apports de deux cent mille euros entièrement libérés, et a désigné les 5 membres du comité de gestion.

Par courrier en date du 25 juin, la CCI a adressé à la Préfecture de Région en vue de son approbation, la délibération ayant pour objet la création d'une société civile de participation.

Dans son courrier du 31 août 2012, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales nous a indiqué ne pas pouvoir approuver cette délibération. Il fait reposer sa décision sur le fait que les statuts désignent des membres élus de la CCIT de Meurthe-et-Moselle dont le rôle sera d'approuver ou non l'entrée de la CCIT de Meurthe-et-Moselle au capital des entreprises. Il évoque ainsi un possible conflit d'intérêts pour ces élus.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale du 26 novembre :

- de clarifier le rôle exact de la société civile de participation en précisant ses statuts,
- et de modifier le comité de gestion afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Les statuts modifiés précisent que la SCP ne pourra pas prendre de décision pour rentrer au capital d'entreprises et limitera sa participation aux seuls investissements dans des fonds tels qu'ADER Investissements, les Semeurs...

Dans ce contexte, le comité de gestion doit être modifié. Pour mémoire, l'actuel comité de gestion est composé de : Jean-Charles BERNARD, Arnaud HABRANT, Jacques CHEVALIER, Jean BOONEN, Jean-Christophe KLEIN.

Il est proposé de remplacer Arnaud HABRAND par Alex MULLER

Le Bureau du 29 octobre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité sur :

- la désignation d'Alex MULLER en remplacement d'Arnaud HABRANT au comité de gestion,
- la modification des statuts de la SCP CCIT 54 tels que présentés (*Annexe 3*),
- le projet de délibération présenté ci-dessous.

Le Président François PELISSIER soumet au vote de l'Assemblée Générale le projet de délibération portant sur la modification des statuts de la SCP CCIT 54 et de la composition du comité de gestion :

Vu

- *le Code de commerce* et particulièrement ses articles L710-1 et R712-7 5°,
- *le Règlement Intérieur* de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2012,

Considérant

- que l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle du 26 mars 2012 a approuvé la création d'une société civile de participation,
- que l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle du 26 mars 2012 a approuvé sa dotation, par la CCIT de Meurthe-et-Moselle, en capital et/ou en compte courant pour un montant de 199 900 euros,
- que l'Assemblée Générale du 25 juin 2012, a décidé de constituer la « Société Civile de Participation CCIT 54 », a approuvé le choix de sa dénomination sociale et ses statuts, a autorisé la CCIT de Meurthe-et-Moselle à s'associer avec la SASU Grand Nancy Aéroport et à apporter respectivement 199 900 euros et 100 euros soit un total d'apports de deux cent mille euros entièrement libérés, et a désigné les 5 membres du comité de gestion,
- la modification des statuts de la Société Civile de Participation CCIT 54 annexés à la présente délibération, demandée par le SGAR le 31 août 2012,
- la modification de la composition du comité de gestion,

l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 novembre 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- *approuve la désignation d'Alex MULLER en remplacement d'Arnaud HABRANT au comité de gestion,*
- *approuve la modification des statuts proposée,*
- *délègue expressément au Président*

- la demande d'approbation auprès de la Tutelle aux termes des articles L710-1 et R712-7 5° du Code de commerce,
- la signature des statuts,
- et plus généralement toute décision propre à l'exécution de la présente délibération et notamment les formalités d'immatriculation de la société civile de participation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération.

6-Création de la SASU SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle)

Par courrier en date du 2 octobre 2012, le Président François PELISSIER a fait part à Monsieur Hubert DU MESNIL, Président des Réseaux Ferrés de France, de la volonté de la CCI de Meurthe-et-Moselle d'exploiter le terminal ferroviaire de Nancy-Champigneulles dédié au transport combiné. La Direction Régionale Alsace-Lorraine de Réseaux Ferrés de France et les services de la CCI ont bâti un projet de convention d'occupation temporaire dudit site. La CCI est signataire de cette COT dont la première échéance serait fixée au 31 décembre 2018. (*Annexe 3 : Projet de convention relatif à l'occupation d'un emplacement dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France pour l'exploitation d'un chantier de transport combiné et/ou conventionnel par site de Nancy Champigneulles*).

Afin de garantir la qualité de l'exploitation des infrastructures, la CCI souhaite créer une SASU dédiée, dont la chambre consulaire sera l'actionnaire unique. Celle-ci aura pour objet la gestion de l'espace exploité, des matériels et engins de manutention ainsi que des modalités d'utilisation du site par les usagers. (*Annexe 5 : Projet de statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SE3M*).

Le Président François PELISSIER explique qu'il s'agit de créer cette société à actionnaire unique, la Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle (SE3M). La vraie question est de savoir aussi quel nom on va lui donner. Il précise que Grand Nancy Aéroport va s'appeler maintenant Aéroport de Grand Nancy-Tomblaine (suite à la demande du député-maire de Tomblaine) au sein duquel nous aurons l'aérodrome de Nancy-Essey.

Il indique que le principe est le même pour Frouard. Si on décidait de donner une dynamique marketing, on aurait bien mis le mot Grand Nancy mais on nous reprocherait d'avoir, sans aucune autorité, amalgamé un outil communautaire comme le Grand Nancy sur des territoires qui n'ont rien à voir avec lui. Si on veut faire véritablement du marketing autour de ce pôle exceptionnel au niveau national et si on arrive à le monter, il va falloir le baptiser avec un fer de lance agressif. Il lance un appel aux membres s'ils ont des idées.

Il souligne que cette société va nous permettre de proposer aux transporteurs routiers de transférer en partie l'acheminement du fret via le fer au moyen de caissons mobiles. Cette prestation de manutention sera facturée via notre Société et sous-traitée à un opérateur. Nous nous limitons à cette mission, nous ne prenons pas le risque d'affréter les trains.

Joël VIGNERON, membre associé, soulève la problématique de la signature du contrat avec RFF et suggère de mettre la pression pour faire avancer ce dossier.

Le Président François PELISSIER précise qu'il vient d'écrire pour la troisième fois à RFF et demande à Monsieur le Préfet s'il peut nous apporter son aide et propose de lui envoyer le courrier qu'il a adressé au Président de RFF.

En conclusion des échanges, le Président François PELISSIER note que Monsieur le Préfet donne un petit coup de main et fait suivre le courrier et que nous intervenons également auprès d'André ROSSINOT et de Laurent TROGRIC, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

6-1 Projet de délibération

Le Président François PELISSIER soumet au vote de l'Assemblée Générale le projet de délibération pour la création de la SASU SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle), qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Bureau du 29 octobre 2012 :

Vu

- *le code de commerce* et particulièrement son article L711-3 3°,
- *les conclusions* du groupe de travail des usagers du Port de Frouard,
- *le Règlement Intérieur* de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- *l'avis du Bureau* en date du 29 octobre 2012,

Considérant

- *le projet de convention* relatif à l'occupation d'un emplacement dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France pour l'exploitation d'un chantier de transport combiné et/ou conventionnel sur les communes de Champigneulle et de Frouard,
- *le courrier en date du 02/10/2012 du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle au Président de RFF* confirmant la volonté de conventionnement, puis de cession des droits à la SASU SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle),
- *le projet de statuts* de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle) annexé à la présente délibération,
- *les projets des travaux de création d'une plate-forme conteneurs* sur le port de Frouard prévu au CPER 2010-2013 (signé le 7 juillet 2011),

l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 novembre 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- *après avoir constaté que le quorum est atteint,*
- *décide la constitution* de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle),
- *autorise la souscription* de 250 actions d'un prix unitaire de 100 euros représentant la moitié du capital social,
- *autorise la libération de la moitié du capital* soit la somme de 25 000 euros par prélèvement sur le fonds de réserve,

- *autorise la libération du solde du capital* en une ou plusieurs fois soit la somme totale de 25 000 euros par prélèvement sur le fonds de réserve,
- *délègue expressément au Président*
 - la mise au point des statuts quand elle porte sur des modifications non substantielles,
 - la demande d'approbation auprès de la Tutelle aux termes de l'article R712-7 5° du code de commerce,
 - la signature des statuts,
 - et plus généralement toute décision propre à l'exécution de la présente délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération.

6-2 Composition du conseil de gestion

Le Bureau du 29 octobre 2012 a donné un avis favorable sur la composition du conseil de gestion proposée ci-dessous :

François PELISSIER, membre de droit selon les statuts

Membres désignés par la CCI :

Jean BOONEN

Alex MULLER

Gilles SCHAFF

Jean-Christophe KLEIN

Censeur :

Laurent TROGRLIC

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la composition du conseil de gestion proposée.

7- Demande de financements publics

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente ce point.

7-1 Demande de financements de la CCI auprès du Conseil Régional de Lorraine, de la DIRECCTE et du FEDER concernant le programme d'actions du Pôle YES de juillet 2012 à décembre 2013

Le Pôle Eolien Lorrain s'est ouvert à d'autres énergies renouvelables en 2012 et a été rebaptisé Pôle YES (Your Energy Solution). A cet effet, la CCI de Meurthe et Moselle sollicite le concours financier de la DIRECCTE, le Conseil Régional de Lorraine et le FEDER pour réaliser le programme d'actions de juillet 2012 à décembre 2013.

Le groupement YES fédère les entreprises lorraines positionnées sur les marchés de la maintenance et sous-traitance des installations d'énergies renouvelables et propose une large gamme de produits et de services dans les énergies renouvelables.

Les membres de YES sont capables de produire de nombreuses composantes destinées aux filières énergies renouvelables comme l'éolien : génératrice, convertisseur, moyeu, automatisme de contrôle, freins, pièces mécaniques de précision, pignons, multiplicateur, arbres lents, couronnes, ...

De plus, YES développe des activités de maintenance prédictive, préventive et curative, allant de la réparation des éléments électromécaniques lourds (génératrice, multiplicateur, arbre lent, freins) jusqu'au changement de pièces mécaniques et la mise en sécurité des installations. D'autres services complémentaires existent au sein du groupement avec un bureau d'études capable d'intervenir aussi bien en amont des installations qu'en aval pour fournir une expertise et des solutions viables et adéquates. Le BTP, le raccordement réseau et le convoi exceptionnel sont des ressources intégrées au groupement, permettant ainsi de répondre efficacement aux besoins des clients des membres.

A ce jour, plusieurs exploitants, constructeurs et maintenanciers dans le monde des Energies Renouvelables ont bénéficié des services de YES. Les conventionnements juillet 2012-décembre 2013 permettront :

- de développer chez les sous-traitants un savoir-faire « Energies Renouvelables » en plus de leur savoir-faire technique,
- de développer les relations entre les industriels et les donneurs d'ordre, de promouvoir le savoir-faire des adhérents de YES à travers des actions ciblées (salons, séminaires, colloque, ...),
- de promouvoir les adhérents de YES à travers des outils de communication (site internet, fiches techniques en français et en anglais, plaquette, ...),
- d'assurer une veille pour chacune des filières Energies Renouvelables.

Les demandes de subventions sont réparties comme suit :

Ressources

Financeurs	Montants (€)	Pourcentages (%)
ETAT (DIRECCTE)	12 500	10,59
FEDER	28 300	23,98
REGION Lorraine	15 950	13,52
Adhérents	61 250	51,91
Total	118 000	

Dépenses

Dépenses	Montants (€)	Pourcentages (%)
Salaires et charges imputés à l'animation et à la gestion de YES	5 520	4,67
Frais du salarié chargé de l'animation du Pôle YES	59 730	50,62
Outils d'information et de communication	12 800	10,84
Participations salons, conférences, ...	39 950	33,85
Total	118 000	

La Commission Services aux Territoires et aux Réseaux, qui s'est réunie le 14 septembre, a donné un avis favorable sur les demandes de subventions à instruire auprès de la Région Lorraine, de la DIRECCTE et du FEDER pour le financement du programme d'actions de juillet 2012 à décembre 2013 ainsi que sur le budget et le plan de financement proposés.

Le Bureau du 29 octobre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération ci-dessous portant sur la demande de financements de la CCI auprès du Conseil Régional de Lorraine, de la DIRECCTE et du FEDER concernant le programme d'actions du Pôle YES de juillet 2012 à décembre 2013 :

Vu

- *le Règlement Intérieur de la chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle,*
- *l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2012*

Considérant

- que la CCI de Meurthe et Moselle sollicite le concours financier de la DIRECCTE, du Conseil Régional de Lorraine et du FEDER pour réaliser le programme d'actions du Pôle YES de juillet 2012 à décembre 2013,
- Considérant que les conventionnements juillet 2012-décembre 2013 permettront de développer chez les sous-traitants un savoir-faire « Energies Renouvelables » en plus de leur savoir-faire technique, de développer les relations entre les industriels et les donneurs d'ordre, de promouvoir le savoir-faire des adhérents de YES à travers des actions ciblées (salons, séminaires, colloque, ...), de promouvoir les adhérents de YES à travers des outils de communication (site internet, fiches techniques français et anglais, plaquette, ...), d'assurer une veille pour chacune des filières Energies Renouvelables pour un montant global de 118 000 € répartis comme suit :

Ressources

Financiers	Montants (€)	Pourcentages (%)
ETAT (DIRECCTE)	12 500	10,59
FEDER	28 300	23,98
REGION Lorraine	15 950	13,52
Adhérents	61 250	51,91
Total	118 000	

Dépenses

Dépenses	Montants (€)	Pourcentages (%)
Salaires et charges imputés à l'animation et à la gestion de YES	5 520	4,67
Frais du salarié chargé de l'animation du Pôle YES	59 730	50,62
Outils d'information et de communication	12 800	10,84
Participations salons, conférences, ...	39 950	33,85
Total	118 000	

l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 26 novembre 2012, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- *après avoir constaté que le quorum était atteint,*
- *approuve les demandes de subventions à instruire auprès de la Région Lorraine, de la DIRECCTE et du FEDER pour le financement du programme d'actions de juillet 2012 à décembre 2013 ainsi que le budget et le plan de financement proposés.*

Le Président François PELISSIER soumet au vote de l'Assemblée ce projet de délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la délibération proposée.

8-Désignation d'un Président d'Honneur

Le Règlement Intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle stipule à l'article 9 du chapitre 7, intitulé « Honorariat » : « *La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle peut, en témoignage de sentiments de gratitude, décerner le titre de Président d'Honneur à un président parvenu au terme de ses fonctions.* ».

Dans le cadre du lancement des festivités de Conquête 2013, le Président François PELISSIER explique qu'il a demandé aux services de bien vouloir organiser un grand dîner, qui aura lieu le 10 janvier 2013. L'objectif est de réunir tous les anciens élus, membres associés et conseillers techniques qui ont œuvré au développement de la CCI. « *Il nous a semblé intéressant, amical et pertinent, au moment où l'on va engager les travaux et où l'on affiche une certaine dynamique de se souvenir que des équipes se sont investies avant nous. Au cours de ce dîner, je proposerai de rendre hommage à Jean-Pierre CAROLUS, qui a présidé la CCI pendant une douzaine d'années, et de lui décerner le titre de Président d'Honneur, qui viendrait compléter les distinctions reçues préalablement par Bernard ANCEL et Michel BOURIEZ* ».

Il sollicite les élus pour qu'ils en parlent autour d'eux et pour savoir s'il y a des sujets qu'il serait important d'aborder, des photos ou autres supports qui pourraient être présentés.

Il souhaite que ce dîner se fasse dans la Salle des Séances, dans un décor de travaux. Il demande si des membres souhaitent réagir sur cette proposition et sur cette soirée. Il indique avoir sollicité Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, pour rencontrer les anciens membres et commencer à collecter des documents.

Jean BOONEN, Vice-Président, pense qu'il s'agit d'une excellente initiative et que si ce dîner pouvait se faire dans la Salle des Séances, ce serait un symbole très agréable.

Le Président François PELISSIER demande également que soient également invités tous les anciens présidents des fédérations qui comptent, ainsi que les partenaires consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, Banque de France, Préfecture), pour que ce soit la fête de tous ceux qui contribuent depuis 25 ans au développement économique de notre territoire.

Il demande si d'autres personnes souhaitent réagir. Dans la négative, il met au voix cette proposition qui a reçue un avis favorable à l'unanimité du Bureau du 29 octobre 2012.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

9-Attribution du marché AO 09-12 Location et maintenance de systèmes d'impression

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général présente ce point.

La commission des marchés s'est réunie le 23 octobre 2012 pour étudier les propositions émises par les entreprises qui ont déposé une offre. Elle propose à l'Assemblée Générale d'attribuer le marché AO 09-12 Location et systèmes d'impression à Soludoc, concessionnaire XEROX, 12 rue de la Seille, 54320 Maxéville, pour un montant de 96 338,04€ HT par an pendant 3 ans.

Le Président François PELISSIER soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

10- Question diverse

10-1 Création de l'association E2C de Lorraine : statuts et désignation des représentants de la CCI de Meurthe-et-Moselle

Le Président François PELISSIER et Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présentent ce point.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle a créé et porté dans toute la Lorraine l'École de la 2^{ème} Chance, incomparable outil d'insertion sociale et professionnelle. Depuis 2006, elle a vu s'ouvrir au total 11 sites et a créé la première E2C transfrontalière. Aujourd'hui, plus de 4 000 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement dont 60% ont trouvé une solution d'insertion professionnelle.

Ce constat positif a conduit à une réflexion sur la pérennité de cet outil d'insertion sociale et professionnelle ainsi que sur la vocation de la CCIT 54 à assumer seule l'animation de l'ensemble des sites du territoire lorrain et du réseau qu'elle forme. C'est pourquoi la CCIT 54 a décidé d'ouvrir la gestion de l'E2C à d'autres partenaires et, pour ce faire, de donner à l'E2C un statut associatif.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes souhaitent faire des remarques. Dans la négative, il salue cette belle initiative. *«On fait la course en tête et dans les années futures, on va essayer de s'imposer comme le premier formateur sur la région au niveau des entreprises ».*

Il met aux voix la proposition de création de l'association E2C de Lorraine, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Bureau du 19 novembre 2012.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

10-1-1 Statuts

Le Bureau du 19 novembre 2012 a donné un avis favorable sur le projet de statuts de l'association de gestion de l'Ecole de la 2^{ème} Chance de Lorraine (*Annexe 5*).

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les statuts.

10-1-2 Désignation des représentants de la CCI de Meurthe-et-Moselle

En vertu de l'article 6 des statuts (membres), chaque membre dispose d'un représentant personne physique à l'exception de la CCIT 54 qui, en contre-partie de son apport immatériel constitué principalement par le droit d'usage des marques dénomminatives «Ecole de la 2^{ème} Chance», & «E2C» & de la marque figurative (logo) «label Ecole de la 2^{ème} Chance, » dispose de 6 représentants, membres du Conseil d'Administration. Le Président de l'association est désigné par la CCIT 54.

Proposition :

Président : François PELISSIER

Membres : Sylvie PETIOT, Jean-Marie VILADECAS,
Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Raymond FRENOT

Le Bureau du 19 novembre 2012 a donné un avis favorable sur cette proposition de désignations.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations proposées.

Le Président François PELISSIER donne la parole à Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Intervention de Raphaël BARTOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Je vous remercie pour votre invitation et pour les bonnes nouvelles. Je voudrais juste vous parler de la cotisation foncière des entreprises. Comme vous le savez, les services du Directeur Départemental des Finances ont reçu des consignes de souplesse pour étaler les charges. Il y avait un problème juridique pour refaire les délibérations de l'exercice 2012. Le Gouvernement a décidé de mettre un article concernant ce sujet dans le collectif budgétaire pour résoudre rapidement ce problème légal. Dès que j'aurai des informations concernant les consignes locales, j'informerai les professionnels et les maires.

Ils peuvent tenir compte de l'expérience de cette année pour modifier les taux l'année prochaine. Mais, Monsieur le Président, vous avez plus d'informations puisque vous avez vu le Premier Ministre.

Le Président François PELISSIER lève la séance à 19h45 et invite les membres à boire le verre de l'amitié.

*Le Président,
François PELISSIER*

*La Secrétaire,
Nicole GIRARD*